

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N° 07

Cession de la parcelle communale cadastrée C410 sise Devant Chaumont et d'une surface de 381 m² au profit de Monsieur Arnaud VUILLEMIN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de Monsieur Arnaud VUILLEMIN en vue d'acquérir la parcelle communale cadastrée C410 sise Devant Chaumont et d'une surface de 381 m².

Il poursuit en mentionnant que ce petit délaissé communal se situant dans la continuité de la propriété de Monsieur Arnaud VUILLEMIN a été estimé par France Domaine et a fait l'objet d'un accord avec le demandeur pour un prix d'achat conforme de 300 € (les frais resteraient à la charge de ce dernier).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'entériner cet accord et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir.

SAINT-NABORD - Echelle : 1/1000

